



Pension alimentaire multipliée par 3

Par **tisy**, le **27/10/2009** à **11:34**

Bonjour, mon mari est convoquer au tribunal pour augmenter la pension alimentaire de son fils de 134€ à 450€ . Nous nous sommes mariés en 2008 donc son avocat compte nos deux revenus sans prendre compte que j'ai ma fille de 17 ans à ma charge.Par contre il n'oublie pas de rajouter la pension alimentaire de ma fille de 175€ par mois dans nos revenus.J'aimerais savoir si c'est normal de verser pour son fils une pension plus elevée que celle que je perçois pour l'éducation de ma fille?Tous déduis il nous reste que 870€ pour vivre par mois.Merci

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **11:49**

[fluo]CIDFF du 77[/fluo]rnrn2 bis rue du Parc - 77185 LOGNESrnrnTéléphone : 01 60 05 84 79rnrnBonjour, meme si l'ex-conjoint de votre époux réclame 450 euros de pension alimentaire c'est pas sur que le juge aux affaires familiales fasse droit à sa demande, il aura à étudier, éplucher vos ressources respectives, vos charges, [fluo]les besoins réels de l'enfant bénéficiaire de la pension alimentaire[/fluo], contactez l'Association cidff de Lognes, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront, courage à vous, cordialement.

Par **tisy**, le **27/10/2009** à **12:21**

Merci je vais les contacter le problème est que la convocation au tribunal est pour lundi.rnCordialement